

<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE</p>
--

Séance du Lundi 16 Octobre 2023 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne Gizardin, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François Commeinhes, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Patrick André, adjoint au Maire
- Madame Joelle Bievelot, représentant la Croix Rouge
- Monsieur Jean Michel Hamet, représentant Solidarité Urgence Sétoise

La présence de 8 membres restants,
Pour un total de 9 votants.

Le quorum étant respecté, et après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Centre social- Prestations-Tarifs – Modification de l'annexe 1.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Centre social- Convention d'objectif et de financement – Prestation de service lieux d'accueil parents enfants (LAEP) et bonus de territoire (CTG).

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Fixation des tarifs des droits d'entrée des spectacles diffusés par la salle de la Passerelle.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Budget principal du C.C.A.S- Durée d'amortissement des immobilisations et fixation du seuil des biens de faible valeur.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Admission en non valeurs des créances irrécouvrables du budget principal du C.C.A.S -Exercice 2023.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Admission en non valeurs des créances irrécouvrables du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile -Exercice 2023.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Budget prévisionnel exercice 2024 de la résidence autonomie Le Thonnaire.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Budget prévisionnel exercice 2024 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 30.

Sète, le 20 Octobre 2023

La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN

